

raures effroyables de l'électricité. J'en avais commandé d'autres plus résistants. J'avais apporté tous mes soins à leur préparation, à leur garniture métallique. Deux jours furent mis en marche. La troisième éruption commença mais tout à coup, sous l'influence de ces 8.000 degrés du courant électrique, les briques du four ont coulé et tout a été perdu !

Je n'ai pas perdu courage. Je suis sûr du succès. Mes expériences ont été momentanément suspendues. Je ne m'indisposai ni à empêcher de les reprendre aussi tôt que je pourrais voulu. J'ai commandé de nouveaux fours, un four Chamotteux en matière réfractaire extrêmement dure, un autre four en charbonnure, mélange de carbone et de silice. Parviendrais-je cette fois à parfaire mes trois dernières éruptions ? Je le crois. Cela coûte cher, mais j'ai le sentiment que ce grand œuvre merveilleux. Les électrodes, ces cristaux sont sans cesse à remplacer. Mais ne serai-je pas payé de toutes mes peines le jour où en ouvrant mon cratère après la cinquième éruption j'y trouverai des diamants aux resplendissantes étolles, quand j'aurai refait l'éclaircie de l'Éther et du soleil !

Lemoine ? un imposteur

— Alors, dis-je à M. Pasquet, puisque vous croyez à la possibilité de faire du diamant, croyez-vous que ce que prétend Lemoine soit vrai ? A votre avis, n'a-t-il pu obtenir des diamants dans un mélange habituel de cristaux de bora ?

— Vraiment je crois que Lemoine est un imposteur. Je ne le connais pas, mais vous pensez bien que j'ai suivi avec le plus vif intérêt tous les détails de cette affaire. Il y a deux hypothèses. Lemoine a introduit des diamants dans un mélange habituel quelconque, ou bien il a tout simplement fabriqué des cristaux de bora.

En effet, il est assez aisé de fabriquer des cristaux qui ont une certaine limpidité, une dureté relative et qui peuvent dans une mesure assez notable résister à la pression mal polie. L'inclinaison volontaire vers cette hypothèse, il ne faut pas à beaucoup près négliger les températures très hautes du bora et ensuite sa cristallisation.

Je n'affirme rien, mais on se trouve en présence d'un ignorant qui était habile mais qui supporterait mal une discussion avec un homme de science. Il lui a fallu bien de l'audace pour réussir à capter des confiances.

La Théorie des Etoiles

« Je ne vous contenterai pas toutes les preuves de méfiance que moi, j'ai trouvées par ici. Il me fallait des capitaux bien entendus pour lancer mon affaire. Je tiens à vous déclarer que c'est en France que mes demandes ont reçu le meilleur accueil. Mes confrères américains ne m'ont pas montré craintifs. Combien ils ont eu tort !

« J'ai la foi que je les trouverai ces étoiles du diamant dans le charbon, car partout où le feu accomplit son œuvre, partout où la cristallisation se forme, le vous sursur des étoiles, mes confrères, qui sont communs à l'ancienne force qui se souvient du primitif soleil.

Quelques fois en fumant ma pipe, je regardais le tabac grésiller, rougir puis se refroidir un peu. Alors j'apercevais sur ses bords des parcelles roses de tabac encore en ignition, des petites étoiles qui se forment. Étoiles de reflets, étoiles de cristaux, ce sont toujours là les manifestations de la matière qui se purifie par le feu et qui tend à revenir à l'état pur, aux molécules des corps simples.

L'étoile, monsieur, c'est la forme la plus familière de la composition des corps purs. Le diamant est tout étonnant d'étoiles. Les cristaux de la neige sont encore des étoiles. Ah ! cette vision magnifique de ces étoiles dans le feu, dans toutes choses !

Le soir, il m'arrive de méditer près du feu. Non, ce n'est pas l'écoulement de ces heures d'or et d'émergence que vous connaissez. Je les ai regardés aussi, ces yeux qui se ferment des rayons dans la vie même, vous voyez, les étoiles se manifestent encore, comme des symboles de vigueur, comme des traces originelles des atomes qui s'accroissent dans des formes astrales.

« An ! Les étoiles !... »

Et le chercheur de diamants a la face toute tendue vers la lumière. Il est pâle, avec des yeux pâles, et avec son foulard pâle. C'est comme un être un peu inhumain, et sans parole, comme un être qui se sent au-dessus de la matière.

Dans les boîtes de fer blanc sur la table, les palettes des expériences brillent avec des miroitements. A une autre heure je n'y aurais vu que de la poussière de charbon un peu métallique. Gagné par l'enthousiasme du géologue, j'y trouve des éclats rayonnants d'étoiles.

KLEX WILL.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'occupe des affaires du Maroc et désigne M. Pichon pour répondre aux interpellations.

Paris, 23 janvier. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Vengeance de Femme

FEUILLETON DU 24 JANVIER. — N. 33

TROISIÈME PARTIE

Il sentait qu'Odette lui était désormais irresponsable, que la vie sans elle lui serait un lourd fardeau, et il avait peur, il redoutait l'avenir.

Lui qui jadis souriait quand on parlait, devant lui, de passions absorbantes, d'être qui préférait la mort à la perte de la personne aimée.

Lui qui riait, qui souriait d'un sourire peuplé devant les peines d'amour !... L'amour aujourd'hui avait sa revanche. L'amour, le maître tout-puissant dont chaque mortel est tributaire tôt ou tard... l'amour le tenait sous son joug.

Philippe aimait, et il souffrait, car il ignorait quelle seraient les destinées de son pauvre amour.

Ferait-il le bonheur de sa vie ou l'empêcherait-il de briser ?

Il est nécessaire de dire ici en peu de mots comment Geneviève Vallauris, la cousine de Marthe, avait réussi, lorsque son crime fut commis, à suppléer notre héroïne dans le rôle de son fiancé.

Après le procès, un beau jour, elle avait quitté la mère de Marthe brusquement sans dire où elle allait ni de quel elle voulait faire.

Albert Lelourneux, à cette époque, était en convalescence : il s'élevait sa guérison au Grand-Saint-Etienne, dans la propriété de son oncle, le général de Méroville.

Un matin, Mme Lelourneux, était assise sur son lit. Elle avait dédaigneusement quitté l'ac-

Les ministres se sont principalement occupés des affaires marocaines. Après avoir pris connaissance des dépêches envoyées soit par M. de Saint-Aulaire, notre chargé d'affaires à Tanger, soit par le général d'Amade, le conseil s'est occupé des interpellations sur le Maroc qui doivent être discutées demain à la Chambre.

Celles-ci sont au nombre de trois ; elles émanent, dans l'ordre de présentation, de MM. Aurès, Ribot et Pichon, ce dernier, député libéral d'Alger-Ville.

C'est M. Pichon, ministre des affaires étrangères, qui répondra. Il reproduira les explications qu'il a déjà fournies récemment à la Chambre et au Sénat, la ligne de conduite suivie au Maroc par le gouvernement n'ayant subi aucune modification malgré les changements survenus dans la situation intérieure de ce pays.

Au cours de ses explications le ministre des affaires étrangères donnera lecture des décrets généraux d'Amade, afin de bien préciser le caractère des opérations accomplies par le chef du corps expéditionnaire et notamment de celles exécutées récemment sur Dar-Ber-Rehid et sur Sellat.

A la Chambre

La Chambre vote les crédits supplémentaires et discute l'impôt sur le revenu.

Paris, 23 janvier. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Etienne, vice-président.

LA REHABILITATION DES FAILLIS.

M. LOUIS MARTIN dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à hâter au Sénat le vote de la proposition relative à la réhabilitation des faillis.

M. BRIAND, garde des sceaux. — Le gouvernement fera volontiers tous ses efforts pour activer devant le Sénat la discussion de la proposition votée par la Chambre.

LE REGIME DES SUCRES

La Chambre approuve les conventions signées à Bruxelles, le mois dernier, relatives au régime des sucres.

LEGISLATION DU TRAVAIL

La proposition de M. Paul CONSTANS tendant à rendre les employeurs responsables de la perte des outils et objets déposés chez eux à l'occasion du travail par les ouvriers à l'heure occupant est renvoyée, sur la demande de M. BERTHEAUX, à la commission du travail.

LES DEGREVEMENTS SUR LES SUCRES

M. PELISSE prie le gouvernement de déclarer que la réduction des taxes sur le sucre ne facilitera pas les fraudes sur les vins.

M. CAILLAUX, ministre des finances. — Nous n'avons pas à craindre des difficultés de ce genre, car le régime des sucres nous permettrait pas de nous procurer actuellement, un dégrèvement des sucres. Mais, parce que nous sommes à la fois pays producteur de sucre et pays de vignobles, est-ce une raison pour nous interdire à l'avenir tout dégrèvement d'une matière de première nécessité comme le sucre ? (Applaudissements.)

Le projet est adopté à mains levées.

Les crédits supplémentaires

Par 404 voix contre 108, la Chambre vote les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement.

M. Paul CONSTANS prend la parole pour discuter les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement.

Il y a une augmentation de 17 millions sur le budget de la guerre contre laquelle nous protestons. Nous nous élevons également contre les crédits supplémentaires en faveur de la gendarmerie. Ces sommes sont nécessaires par les envois de gendarmes dans les centres industriels où se sont déclarées des grèves. C'est le budget de la répression. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. CAILLAUX. — L'usage des cahiers de crédits supplémentaires présente des inconvénients. Je suis le premier à en convenir. Mais il est impossible de parler autrement que par ce moyen à des dépenses nécessaires et urgentes.

M. ALDY. — Je m'associe à la protestation de M. Paul Constans. Ce cahier de crédits supplémentaires n'est pas le premier qu'on présente sur l'exercice 1907. Et ce ne sera pas le dernier. Nous n'avons pas fini de payer les frais d'occupation du Midi. En ce qui concerne la gendarmerie, vous nous demandez une somme globale pour tout l'exercice ; mais en ce qui concerne les transports de matériel, vous ne nous demandez que le paiement des dépenses du premier semestre. Et pour le second semestre ? Vous déposerez un cahier de crédits supplémentaires à bref délai ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. CAILLAUX. — Les paroles de M. Aldy atteignent non seulement le gouvernement, mais la Chambre, qui approuve la politique du gouvernement. Si y a des lacunes dans le cahier de crédits supplémentaires, c'est qu'il a été déposé au moment où nous sommes en vacances, et que les crédits supplémentaires qui possèdent alors le ministère de la guerre.

M. ALDY. — Non, je ne reviens pas sur une question déjà résolue par la Chambre. Elle a décidé que nous serions réduits par la force (bruit), mais au moins, nous ne sommes pas en mesure de payer. Vérifiez-la, au moins.

M. CAILLAUX. — Vous n'avez pas protesté si fort quand nous avons fait voter les

crédits pour les inondés du Midi. (Rires et applaudissements.)

M. ALDY. — Je les ai votés et je m'en félicite. (Bruit.)

M. MASSABIAU. — Dans ma commune, de centimes additionnels ont été indûment perçus, sans vote du conseil municipal, ni du conseil général, ni de la Chambre.

M. CAILLAUX. — C'est une erreur que nous avons décidé de rectifier dès qu'elle nous sera signalée.

La chapitre 22 des crédits supplémentaires (ministère de la guerre) est adopté par 438 voix contre 108.

Le chapitre 23 est adopté par 443 voix contre 108.

L'ensemble est voté par 424 voix contre 108.

LA MISSION LAIQUE

L'abbé Gayraud combat le projet autorisant le ministre des Affaires étrangères à accorder à la mission laïque pendant quinze ans, une subvention annuelle de 18.000 francs.

M. DUBIEF, rapporteur. — Le ministre des Affaires étrangères a la libre disposition des crédits qui lui sont alloués pour les missions d'Orient. Le projet actuel vous fait connaître qu'il en consacrer une partie à la mission laïque. La Chambre n'entend pas supprimer en bloc les missions étrangères. Mais elle veut substituer graduellement une action laïque à l'action religieuse.

Le renvoi du projet à la commission demandée par M. Gayraud est repoussé. Le projet est ensuite adopté.

l'impôt sur le revenu

La Chambre entend M. Desplas dans la discussion de l'impôt sur le revenu.

Discours de M. Desplas

L'orateur critique le projet qui augmentera, dit-il, les charges des Parisiens.

— Il demande des sondages, c'est-à-dire l'ajournement.

M. DESPLAS déclare qu'il est partisan en principe de l'impôt sur le revenu et que le projet du Gouvernement n'est pas contraire à la discussion, mais, au nom des contribuables parisiens, il apporte des observations. Il trouve que les contribuables parisiens sont surchargés avec le projet en discussion de 29 millions, d'après un calculateur, de 46 millions d'autres et de 32 millions d'après la commission. Il trouve que ces surcharges sont inquiétantes à la veille des élections municipales ; elles servent d'argument aux polémiques.

Il compare ensuite les divers projets d'impôt sur le revenu déposés dans les quelques années : le projet Doumer, en 1896, surchargeant Paris de 40 millions ; le projet Cochery en 1898, surchargeant Paris de 13 millions ; le projet Caillaux en 1903, surchargeant Paris de 90 millions ; et le projet Rouvier, surchargeant Paris de 7 millions qui sont devenus 28 millions après être passés par les délibérations de la Commission de législation fiscale.

M. le Ministre des Finances a dit qu'il voulait avoir le droit de lui le grand argent des ruraux ; l'orateur demande si c'est pour les lancer contre les travailleurs des villes.

M. Desplas dit qu'il est inexact de prétendre que la ville de Paris ne paie que 25 % de l'impôt de la France ; son impôt sur le revenu est élevé à 28 % et encore un grand nombre de propriétés provenant de ces successions sont en province. Il ne faudrait donc pas la surcharger de plus de 28 %.

Il montre ensuite que Paris paie plus comparativement que n'importe quelle autre ville de France. Il fait ressortir ensuite que, dans bien des cas, la ville de Paris paie des dépenses qui incombent à l'Etat. La ville de Paris a gagné plusieurs procès contre l'Etat.

On dit toujours : « Paris est riche ! » et c'est pourquoi, dans tous les projets d'impôt sur le revenu, la ville de Paris est plus ou moins surchargée. Oui, Paris est riche, mais à côté de la ville de Paris et de luxe, il y a la ville qui travaille. Voilà ce qu'il faudrait dire aussi.

M. Desplas voudrait qu'on recherchât un système d'impôt qui ne soit pas basé sur des présomptions, mais sur des réalités. Le projet en discussion n'est basé que sur des présomptions.

L'orateur avait déposé un projet d'expérimentation de l'impôt sur le revenu. Son projet est à la commission des réformes fiscales, qui dira ce qu'elle en pense. Mais dès à présent M. Desplas demande au ministre de faire faire à Paris un certain nombre de sondages.

M. Jaurès disait que ce serait surtout sur le portefeuille financier que porterait la réforme. Hier, M. Aimond s'inspirant des statistiques venues d'Alsace-Lorraine, disait que la surtaxe pesait sur les classes moyennes, sur les bénéfices commerciaux, sur les petits salaires. Qui a raison ? Les sondages le diront.

Le gouvernement propose à la discussion du Parlement un projet complet de réformes fiscales des impôts. Les républicains n'ont pas le droit d'oublier que les contributions indirectes ont eu bien des avantages. Si on veut les remplacer il faut les remplacer en faisant mieux, en parvenant à établir une répartition plus équitable des charges publiques et sans froisser les susceptibilités mêmes. C'est à ce prix qu'on pourra faire œuvre utile.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Demain séance à deux heures pour la discussion des interpellations sur les affaires du Maroc.

La Commission de l'armée demande au Sénat le vote de la réduction des périodes à 21, 15 et 7 jours.

La discussion reportée à mardi

Paris, 23 janvier. — La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. Louis BICHOT, du Finistère, pose une question à M. Thomson, ministre de la Marine, sur l'échouement de la Nive.

LE MINISTRE répond que les commandants des navires de guerre ont fait leur devoir et qu'il n'y a personnellement que des regrets à leur adresser, ainsi qu'à leurs équipages.

Les 28 et les 13 Jours

Le rapport de M. Labrousse. — Les lamentations de M. de Goulaine

On passe à la discussion du projet tendant à la réduction de la durée des périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

M. LABROUSSE développe les conclusions du rapport qu'il a déposé au nom de la commission de l'armée en faveur de cette réduction.

M. Labrousse fait un historique de la question. Il rappelle qu'à plusieurs reprises l'opinion publique s'est prononcée de façon indiscutable pour la réduction des périodes et il s'attache à démontrer qu'il est permis d'attendre une certaine satisfaction à l'opinion publique, sans pour cela amoindrir en rien notre force militaire, ni compromettre la défense nationale.

M. Labrousse rappelle l'opinion de M. Bismarck disant que depuis 1872 tant de choses avaient changé dans notre organisation militaire que le régime de nos réserves ne répondait plus à la situation nouvelle. On sait que le projet de la commission comporte 21 jours pour le premier appel, 14 jours pour les réserves et le deuxième appel, 7 jours pour les territoriaux. Les statistiques accusaient un déficit de 31 % pour les réserves et 32 % pour les territoriaux. Nous ne voulons pas que dorénavant personne puisse se débiter de nous avoir un jugement sur le fait de la prospérité nationale que ce qu'il faut, rien de plus. (Applaudissements.)

M. DE GOLAINE combat la réduction projetée. Il est d'accord, en cela, avec M. de Freycinet dont on espère le discours qui devrait suivre son grand acte d'indépendance. Le ministre actuel de la guerre semble avoir eu trop souci des intérêts électoraux. Vous marchez, dit-il, de Goulaine, à la destruction de notre puissance militaire. La modification proposée est une ténacité de plus. Le ministre de la guerre devrait faire cela au courant plutôt que de le suivre. Craignez que notre patrie ne s'en aille comme notre dirigeable du même nom délogé sans dans sa course sans guide tous les éléments de sa beauté et de sa force. (Applaudissements à droite.)

M. DE GOLAINE est renvoyé à la prochaine séance fixée à mardi.

La séance est levée à 5 h. 45.

La radiation d'Hervé

Paris, 23 janvier. — Gustave Hervé a reçu le texte de l'arrêt du Conseil de l'Ordre prononçant sa radiation du barreau parisien.

Ce document fait état de la motion présentée par Hervé au Congrès de Nancy, d'articles publiés par lui dans la « Guerre Sociale » et de la condamnation prononcée par le jury de la Seine. Il se termine ainsi :

« Considérant qu'il n'est pas plus permis à l'avocat dans sa vie publique ou privée que dans l'exercice de sa profession d'exercer à ses actes qui tombent sous l'application de la loi pénale ; que par ses provocations persistantes et calculées à la désobéissance et à la rébellion M. Hervé s'est rendu indigne d'une profession qui commande avant tout le respect des lois ;

« Par ces motifs, arrête :

« La peine de radiation est prononcée contre M. Gustave Hervé ».

ETATS-UNIS ET JAPON

L'attentat contre la flotte américaine

Une amusante histoire. — Ce qu'il faut croire du complot.

La New-York Herald raconte que les bruits de complot et d'attentats en faveur de l'escadre américaine à Rio-de-Janeiro auraient leur origine dans un plaisant malentendu.

L'ambassade des Etats-Unis à Paris avait appris que des anarchistes avaient expédié d'Europe à Rio-de-Janeiro un navire chargé d'explosifs qu'on soupçonnait destinés à faire sauter les cuirassés américains.

Or, la police de Rio avait visité le « barge » du bateau qui lui avait été signalé et y avait découvert simplement une cargaison de produits chimiques consignés à une fabrique d'automobiles. On a bien ri de l'incident et on n'a pas moins pris des mesures de précaution, de même que l'escadre américaine à l'abri d'un mauvais coup.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Le juge d'instruction établit que Lemoine achetait des diamants bruts.

Qu'en faisait-il ?

Paris, 23 janvier. — M. Le Poittevin, juge d'instruction, avait, comme nous le disions hier, la certitude que Lemoine s'était procuré des diamants bruts, pour faire croire à la réalité de sa trouvaille et pour mieux illusionner ses dupes. D'ailleurs cette pensée était venue à tous ceux qui sans parti pris, cherchaient à expliquer le mystère du cratère et à deviner le secret de l'alchimiste.

Lemoine introduisait de véritables diamants dans ses ustensiles. Le fait est certain. Mais d'où venaient ces diamants ? C'est ici que l'explication devenait ardue. On prétendait que Lemoine avait fort bien pu les rapporter du Cap où il avait séjourné pendant plusieurs années. Mais Lemoine avait déclaré que Lemoine les avait achetés à un lapidaire.

C'est ce qui ressort de l'interrogatoire de Mme Lemoine et on peut dire que cette découverte a fait faire un grand pas à l'instruction.

Parmi les témoins qu'a entendus hier M. Le Poittevin figure un intéressé de la maison Th. Bourdier, commerçant en diamants, M. Frédéric Heng.

Celui-ci, après avoir déclaré qu'il connaît Mme de Rigny, aujourd'hui Mme Lemoine, déclare qu'elle est venue à la maison Bourdier, à Paris, à la fin de l'année 1905.

Je me suis occupé de cette commande, a ajouté M. Heng, car j'en avais pas le moment-là des diamants à ma disposition.

Je me suis adressé à deux maisons.

Sur ces entrefaites, Mme de Rigny était allée à Mers, en villégiature. Elle est rentrée à Paris et m'a donné rendez-vous chez elle, 11, Chaussée d'Antin. J'y suis allé le 29 août 1905.

Je lui ai remis des lots de diamants bruts, dans lesquels elle a fait un choix, et je vous représente mon livre qui vous donnera le détail de ce qu'elle a choisi, car elle n'a pas pris la totalité.

Nouvelles du Parlement

La liquidation des Congrégations

M. Combes élu président de la Commission

Paris, 23 janvier. — La commission d'enquête sur la liquidation des biens des Congrégations dissoutes a procédé, cet après-midi, à la constitution de son bureau.

M. Combes a été élu président par 13 voix contre 5 à M. Savary, 5 à M. Antoine Perrier et 3 bulletins blancs.

Ont été élus vice-présidents, MM. Saint-Germain et Savary, et secrétaires, MM. Pébedou et Catalogne.

M. Antoine Perrier avait déclaré avant le scrutin ne pas accepter la candidature à la présidence que lui avaient offerte plusieurs de ses collègues.

Une question de Goniaux

L'épidémie de fièvre cérébro-spinale

Le citoyen Goniaux, ému d'un cas mortel qui vient de se produire dans la garnison de Douai, a informé le ministre de la guerre, par la lettre suivante, de son intention de lui poser une question :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que je désire vous poser une question à la tribune de la Chambre demain, vendredi, pour vous demander les mesures que vous comptez prendre pour enrayer l'épidémie qui a déterminé plusieurs cas de méningite cérébro-spinale, avec mort d'homme, parmi les soldats de la garnison de Douai.

Agrez, etc.

GONIAUX.

La Régime des Sucres

M. Chailley vient, au nom de la commission du budget, de déposer son rapport tendant à autoriser le président de la République à ratifier les conventions signées à Bruxelles le 26 août et le 19 décembre 1907 et relatives au régime des sucres.

Ce projet doit être voté avant le 1er février prochain.

La Gauche Radicale

M. Combes élu président

La gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, qui compte près de la moitié du Sénat, vient de constituer son bureau pour 1908.

On a élu : président, par acclamations, M. Combes ; vice-présidents : MM. Régimont, Maurice Faure et Gacon ; secrétaires : MM. Blanchier, Fugot et Couyba.

Les Affaires du Maroc

Bruits de couloirs. — Les trois interpellations. — Les orateurs inscrits

Paris, 23 janvier. — On se préoccupe beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, de la séance de demain et des suites qu'elle peut comporter. On sait qu'il s'agit de la discussion des interpellations sur le Maroc. Ces interpellations sont, jusqu'à présent, au nombre de trois :

1^{re} Celle de Jaurès, sur la politique que le gouvernement entend suivre au Maroc et sur les instructions qu'il a données au général d'Amade ;

2^e Celle de M. Ribot sur les derniers événements du Maroc.

En dehors des auteurs d'interpellations, de nombreux orateurs se sont fait inscrire pour prendre la parole. Ce sont dans l'ordre : MM. Raiberti, Paul Deschanel, Tournade, Dubief, Chailley, Delafosse, Denys-Cochin, de Grandmaison, Boni de Castellane et Lucien Hubert.

On a parlé aussi de l'intervention possible de M. Descazes.

Parmi ces orateurs, beaucoup soutiendront la thèse de la limitation de notre action au Maroc.

M. Ribot, en particulier, a montré que la France sortait, selon lui, de la neutralité en prenant le parti de Mouley-Hafid.

On s'attend à ce que Jaurès soit assez violent, après les déclarations qu'il a faites hier dans les couloirs de la Chambre.

C'est naturellement le ministre des affaires étrangères, M. Fichon, qui répondra au nom du gouvernement, mais M. Clémenceau, président du conseil, sera sûrement à même d'intervenir, soit au cours de la discussion, soit sur les ordres du jour.

Pour ce qui concerne, en effet, qu'un ordre du jour ou même l'adoption de restrictions soit sur la politique générale du gouvernement au Maroc, soit sur la conduite des opérations, et le président du conseil a déclaré qu'il n'accepterait qu'un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement et la politique qu'il a suivie.

Le secret de l'alchimiste

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Le juge d'instruction établit que Lemoine achetait des diamants bruts.

Qu'en faisait-il ?

Paris, 23 janvier. — M. Le Poittevin, juge d'instruction, avait, comme nous le disions hier, la certitude que Lemoine s'était procuré des diamants bruts, pour faire croire à la réalité de sa trouvaille et pour mieux illusionner ses dupes. D'ailleurs cette pensée était venue à tous ceux qui sans parti pris, cherchaient à expliquer le mystère du cratère et à deviner le secret de l'alchimiste.

Lemoine introduisait de véritables diamants dans ses ustensiles. Le fait est certain. Mais d'où venaient ces diamants ? C'est ici que l'explication devenait ardue. On prétendait que Lemoine avait fort bien pu les rapporter du Cap où il avait séjourné pendant plusieurs années. Mais Lemoine avait déclaré que Lemoine les avait achetés à un lapidaire.

C'est ce qui ressort de l'interrogatoire de Mme Lemoine et on peut dire que cette découverte a fait faire un grand pas à l'instruction.

Parmi les témoins qu'a entendus hier M. Le Poittevin figure un intéressé de la maison Th. Bourdier, commerçant en diamants, M. Frédéric Heng.

Celui-ci, après avoir déclaré qu'il connaît Mme de Rigny, aujourd'hui Mme Lemoine, déclare qu'elle est venue à la maison Bourdier, à Paris, à la fin de l'année 1905.

Je me suis occupé de cette commande, a ajouté M. Heng, car j'en avais pas le moment-là des diamants à ma disposition.

Je me suis adressé à deux maisons.

Sur ces entrefaites, Mme de Rigny était allée à Mers, en villégiature. Elle est rentrée à Paris et m'a donné rendez-vous chez elle, 11, Chaussée d'Antin. J'y suis allé le 29 août 1905.

Je lui ai remis des lots de diamants bruts, dans lesquels elle a fait un choix, et je vous représente mon livre qui vous donnera le détail de ce qu'elle a choisi, car elle n'a pas pris la totalité.

Geneviève esquissa son plus mélancolique sourire ; elle vint à demi les magnifiques prunelles de ses pupilles bistrées, et ce fut d'une voix au charme si profond que l'âme d'Albert en fut toute remuée qu'elle prononça :

— Toute seule, oui... Les parents qui m'étaient restés ne sont plus, puisque ma tante... elle est morte pour moi... et ma cousine, ma chère Marthe, je ne la reverrai jamais plus.

Je n'ai plus personne, personne qui m'aie aimé... et que j'aime... c'est à dire... Sur ce mot, Geneviève s'arrêta, parut confuse et se cachait le visage de ses mains.

— Je vous plains, lui disait Albert compassivement.

Il est dur, en effet, de voir, de se voir dans une pareille situation.

Mais vous savez, nous vous l'avons appris au moment du départ, lors de votre dernière visite au Val de l'Étrée, vous saviez que je me rendais avec ma mère au Grand-Saint-Etienne, le Grand-Saint-Etienne est tout près d'ici, et peut-être que vous-même veniez dans cette région... Enfin, pourquoi n'avez-vous point écrit à ma mère ?

— Ignorais-je si cela lui eût été agréable ?

— Non, mais elle n'est plus vivante.

— Il n'est rien que je déteste comme de m'importuner.

— Du reste, nous nous étions dit adieu... Paris, s'il faut tout vous avouer, je suppose maintenant que je sais quelle fortune vous possédez, et que j'ai supposé que la distance sociale entre nous était trop grande pour tenter le moindre rapprochement.

Autrefois, quand Mme Lelourneux était pour nous une simple veuve aisée et vous un jeune saint-cyrien, quand nous parlions à égalité, où cela pouvait aller.

(A suivre.)

REV. MONTELLIER.

Geneviève s'attendait à voir qu'un ici, par exemple, ce n'est pas vous, monsieur Lelourneux !

— Et moi de même, répondit Albert.

Vous habitez donc Orléans ?

Cette maison où je demeure me vient d'un héritage. Je m'y suis installé il y a un mois à peine.

— Et Mme Vallauris ?

Geneviève souriait profondément et leva vers le ciel ses yeux attristés.

— Pauvre femme ! fille d'un bon apôtre, je me suis vu dans la nécessité de lui dire adieu !

— Est-elle donc morte ? s'écria le jeune officier avec surprise.

— Hélas ! cela voudrait mieux pour elle.

Non, ma chère tante n'est pas morte, mais sa raison l'a tout à fait abandonnée, et il a fallu la mettre dans une maison de santé.

— Que me dites-vous là ? Mme Vallauris est-elle folle ?

— Folle oui, et sans espoir de guérison possible.

A la suite du malheur qui lui prit à la fois son mari et sa fille, ma tante, je vous l'ai dit, éprouva un dérangement d'esprit d'abord peu sensible.

Elle avait perdu la mémoire de certains faits. Pour le reste elle demeurait lucide, et dans ces conditions, je pensais que sa raison résisterait.

Malheureusement, je me suis trompé. Mme Vallauris a été prise un jour d'une crise terrible.

C'était la folie furieuse ; on fut obligé de l'enfermer.

On l'a vue malheureuse créature !... Ainsi vous voilà seule, mademoiselle Geneviève ?

qu'elle venait le voir à l'hôpital, blessé, et se penchait sur lui, affectueux, tendre même.

Un image avait bien vite effacé les traits de Marthe.

La fiancée d'autrefois avait été oubliée rapidement.

Et le trouble qui envahissait jadis Albert, avant les accablantes, lorsqu'il se trouvait en présence des deux cousines, ce trouble singulier et délicieux le prit à nouveau.

Il fut tenté par la bouche rouge de Geneviève, par ses yeux ardent.

Il la trouva divinement belle, plus que belle, affolante.

Marthe, Marthe !... A cette heure où était tu ?

Bien loin, hélas ! bien loin de l'esprit, bien loin du cœur de celui qui prétendait l'aimer.

— Geneviève qui, du coin de l'œil, guignait le jeune officier, ne fut pas longue à s'apercevoir de ce qui se passait dans son esprit.

Les femmes ne se trompent pas à certains signes, et la cousine de Marthe, bien sûr, avait remarqué l'envoi d'Albert à sa vue et la gaucherie de son attitude quand le hasard les laissait seuls.

Souvent, lorsqu'elle allait le voir à l'hôpital, en compagnie de Mme Lelourneux, Geneviève avait vu le regard du jeune homme s'allumer lorsqu'elle paraissait.

Elle était sûre de ne point lui être indifférente, elle savait que la vue de sa beauté était loin de le laisser indifférent. Il s'agissait maintenant pour elle de l'amener à l'amour.

— On y arrivera, se disait la perverse fille, avec un sourire éloquent.

Le moment, ce jour-là, lui paraissait venu d'en arriver à ses fins.

Elle rompit le silence qui devenait gênant,

« Comme le monde est petit ! » exclama-t-elle !

— Si je m'attendais à voir qu'un ici, par exemple, ce n'est pas vous, monsieur Lelourneux !

— Et moi de même, répondit Albert.

Vous habitez donc Orléans ?

Cette maison où je demeure me vient d'un héritage. Je m'y suis installé il y a un mois à peine.

— Et Mme Vallauris ?

Geneviève souriait profondément et leva vers le ciel ses yeux attristés.

— Pauvre femme ! fille d'un bon apôtre, je me suis vu dans la nécessité de lui dire adieu !

— Est-elle donc morte ? s'écria le jeune officier avec surprise.

— Hélas ! cela voudrait mieux pour elle.

Non, ma chère tante n'est pas morte, mais sa raison l'a tout à fait abandonnée, et il a fallu la mettre dans une maison de santé.

— Que me dites-vous là ? Mme Vallauris est-elle folle ?

— Folle oui, et sans espoir de guérison possible.

A la suite du malheur qui lui prit à la fois son mari et sa fille, ma tante, je vous l'ai dit, éprouva un dérangement d'esprit d'abord peu sensible.

Elle avait perdu la mémoire de certains faits. Pour le reste elle demeurait lucide, et dans ces conditions, je pensais que sa raison résisterait.

Malheureusement, je me suis trompé. Mme Vallauris a été prise un jour d'une crise terrible.

C'était la folie furieuse ; on fut obligé de l'enfermer.

On l'a vue malheureuse créature !... Ainsi vous voilà seule, mademoiselle Geneviève ?